

sécheresse

Restrictions d'eau : les agriculteurs s'inquiètent

l'essentiel ▼

Très impactée par la canicule, la situation hydrologique se dégrade dans le département conduisant la préfecture à imposer des restrictions d'eau pour l'irrigation.

Le niveau baisse. Ruisseaux, rivières, bassins... tous les cours d'eau sont impactés par la canicule. Face à une sécheresse grandissante, la préfecture du Lot a mis en place des mesures de restrictions d'eau. Celles-ci sont effectives à partir d'aujourd'hui. Pour les agriculteurs, la décision est tombée comme un couperet.

Thierry Noireau est éleveur à Vaillac. Pour irriguer ses 19 hectares de maïs et de tournesol, il puise dans le Céou qui prend sa source à quelques kilomètres de chez lui. Mais depuis aujourd'hui, les prélèvements dans la rivière sont réalisés au tour d'eau (-50 % du temps d'irrigation). « Je suis particulièrement pénalisé car je me trouve très en amont sur le cours d'eau », estime celui qui regrette que ces restrictions ne se fassent pas « au cas par cas ». « Ce n'est pas parce qu'on pompe qu'on assèche. Si on arrose, ce n'est pas par plaisir. Réduire l'irrigation c'est dommageable pour les animaux, surtout dans un contexte économique tendu. » L'éleveur



La canicule a causé de nombreux dégâts dans les cultures de printemps. /Photo d'archives, Sébastien Lapeyrière

veur ne peut s'empêcher de penser au pire scénario : « S'il ne pleut pas rapidement, nous serons obligés de puiser dans les stocks de fourrage, d'acheter à l'extérieur et même de décapitaliser en vendant des vaches. » Pensant avec regret à son projet de substitution qui n'a pas abouti – une réserve de 70 000 m³ partagée entre quatre exploitations – il blâme « la lourdeur administrative » et des « contraintes démesurées » pour cet échec.

Lui aussi « très inquiet », le président de la chambre d'agriculture du Lot, ne mâche pas ses mots :

« Si nous n'arrivons pas à accompagner les agriculteurs pour faire des retenues d'eau, nous allons nous retrouver dans l'impasse. » Entre un hiver sec et des chaleurs importantes, « les cultures de printemps – tournesol, soja, maïs – ont subi des dégâts importants. Il faudrait au moins pouvoir irriguer un dixième de nos parcelles pour sécuriser la production. » Prise par la Direction départementale des territoires (DDT), la décision de réduire l'irrigation est fondée sur une analyse de la situation hydrologique et des prévisions météorologiques. « C'est

une année très particulière, marquée par un fort déficit de la période de recharge », explique Bernard de Casteljou, adjoint au chef du service environnement à la DDT, qui la compare aux « sécheresses historiques » de 1976 et 2003. Si les agriculteurs et les industriels sont nombreux à espérer le retour des orages en juillet, à en croire le spécialiste, la pluie n'apporterait qu'une aide superficielle : « La dynamique d'étiage est déjà bien engagée, il n'y aura pas de retournement de situation. »

Caroline Peyronel

INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

Afin de lutter contre la sécheresse, la préfecture a pris des dispositions pour limiter les usages de l'eau. Les petits affluents des cours d'eau principaux sont les premiers concernés.

Ainsi les prélèvements destinés à l'irrigation sont désormais complètement interdits, sauf pour certaines cultures dérogatoires, dans la Séoune et le Tournefeuille. Pour le Vert amont les restrictions ont lieu 30 % du temps tandis que pour le Céou, le Bléou et l'Ourajoux, elles passent à 50 % du temps. Dans ces bassins, les manœuvres de vannes sont interdites ainsi que les prélèvements pour les remplissages de plans d'eau ou de piscines et pour le lavage des véhicules. La Grande Bargue-lonne, la Marcillande, la Germaine, la Melve sont interdites de prélèvements entre 8 h et 20 h. Quant à la plupart des autres cours d'eau et bassins – Lendou, Lupte, Lemboulas, Vers, Rauze, Sagne, Bervezou, Saint-Perdoux, Veyre, le Mammoul, ainsi que tous les affluents du Lot, sauf le Célé, le Vers, le Vert et la Thèze – l'interdiction est de mise entre 13 h et 20 h.